

ensoleillées que va me procurer sur le golfe de Naples, cet hiver, la version filmée de *La Danseuse de Pompeï*.

JEAN NOUGUÈS.

\* \* \*

L'adaptation musicale au Cinéma n'est possible que sur des films représentés en exclusivité.

Dans des représentations « à la semaine », le Chef d'orchestre n'ayant qu'un laps de temps ridiculement court (une seule répétition le vendredi après-midi) pour préparer la première représentation du soir, ne peut composer des béquets reliant tel passage

SYNCHRONISME avec le film pour nous émouvoir, ceci est indiscutable et l'avenir le démontrera.

Il faut aussi que le film vaille la peine d'être adapté mais hélas, sur une quinzaine de présentations, il ne s'en trouve guère qu'une ou deux d'intéressantes et c'est pourquoi les producteurs craignant les représentations en exclusivité et voulant *avant tout* « réaliser », abusent de la crédulité notoire des spectateurs en substituant la quantité à la qualité. Remédions d'abord à la pauvreté d'imagination de nos auteurs et de nos metteurs en scène.

Une musique neuve nécessite quelques frais ; mais demander de *payer* en France, surtout à l'industrie



MICHEL-MAURICE LÉVY

PHOTO X

de la *Symphonie fantastique* de César Franck à tel passage de *La Marche des Titis* et doit nécessairement s'arrêter pour changer de morceau. Ces pauses permettent au public d'entendre le « tatatatata » qui s'échappe, allègre, de la cabine de l'opérateur.

Mais il ne s'agit pas ici de l'accompagnement d'un film, il s'agit de *l'adaptation*. A mon sens, ELLE EST INDISPENSABLE.

Quoiqu'on dise, « Adieu notre petite table » ou « Toréador en ga-a-ar-de » ne s'adapteront jamais à la jeune hindoue qui effeuille une marguerite ou à Rio Jim tenant Andréas sous son rifle.

Il faut une musique *totale*ment neuve EN PARFAIT

cinématographique, c'est demander l'impossible. On dépense dix fois plus en gâchant et on lésine sur les crédits nécessaires pour progresser.

Supposons cependant qu'une œuvre musicale soit réalisée, qu'en résultera-t-il ?

J'ai composé la musique de la 4<sup>e</sup> partie du beau film de Gance : *La Dixième Symphonie*.

Pendant plusieurs mois, j'avais suivi les prises de vues et m'en étais inspiré ; mais la rémunération de mes efforts fut bien médiocre.

Mon œuvre fut exécutée à la présentation dans des conditions déplorables. La maison X... propriétaire du film, ayant décidé de couper des scènes sans

*me prévenir*, la musique ne se trouvait plus du tout en place. En outre, toujours par économie, il n'y eut pas le nombre suffisant de répétitions d'orchestre, et ce fut la plus belle des cacophonies.

Les exploitants pouvaient louer la partition pour cent-cinquante francs. Sept ou huit firent ce « dur sacrifice » ; les autres, (dont le directeur d'un établissement qui fait dix mille francs et plus de recettes journalières) refusèrent de déboursier cette somme énorme, jugeant inutile de « jeter l'argent par les fenêtres ».

Reste maintenant la question des droits d'auteur : déclarer une adaptation musicale à la société de la rue Henner, c'est la voir taxée à 2 0/0. Or, dans les conditions actuelles, jamais un exploitant ne donnera ce pourcentage. L'œuvre devra donc être déclarée à la Société de la rue Chaptal. Celle-ci, ayant à répartir une somme globale entre tous les compositeurs joués à chaque représentation — et croyez qu'ils sont nombreux — la répartition personnelle du compositeur varie DE QUATRE CENTIMES A UN FRANC, SOMMES

approximatives que me valent la musique de *La Dixième symphonie*.

Un projet serait à élaborer dans lequel des propositions seraient faites aux deux sociétés Henner et Chaptal : dans la première, un maximum serait à fixer ou dans la seconde un minimum.

Pour le moment, l'intérêt artistique du cinéma se trouve dans les représentations EN EXCLUSIVITÉ. Là seulement le public pourra trouver un film complet, sans coupures intempestives, mis au point avec maximum d'effort, un orchestre discipliné formé d'artistes de valeur, sous la conduite d'un chef averti et une adaptation musicale nouvelle aussi intéressante qu'une œuvre lyrique théâtrale.

Le Cinéma français pourra, dès lors, prétendre concurrencer les grandes firmes étrangères et les compositeurs scrutant de leur apathie coutumière trouveront de nouveaux débouchés.

Tant qu'il n'en sera pas ainsi, nos productions cinématographiques seront sans intérêt.

MICHEL-MAURICE LÉVY.

## De la Scène à l'Écran

J'ai joué longtemps la comédie et j'ai été appelé à diriger mes camarades dans différentes affaires : Casino de Nice, Vichy, etc.

Avant la guerre, le cinématographe m'avait attiré. Et jusqu'au 2 août 1914, je partage mon temps entre le théâtre et la prise de vues.

Après quelques mois de campagne, dès ma libération, j'abandonne la scène et je ne travaille plus que pour l'écran.

Les plus solides affections, les liaisons durables ne naissent pas le plus souvent du coup de foudre. C'est petit à petit que j'ai goûté le charme de l'Art muet et que je me suis rendu compte qu'il était en droit d'exiger qu'on se donne à lui entièrement.

Vous n'avez pas été sans rencontrer des gens qui découvrent subitement le cinématographe et qui déclarent qu'ils vont, dès un premier film indiquer les méthodes nouvelles.

Après quelques essais, ils disparaissent.

Il faut aimer l'Art muet pour continuer la lutte que les metteurs en scène français ont à soutenir lorsque, en plein travail, on constate la fragilité des armes avec lesquelles on est parti en campagne.

Les moyens dont nous disposons en France à l'heure actuelle sont, en général, si rudimentaires

qu'il faut pour faire un bon film, attendre que le temps soit favorable.

Résultat : nous produisons moins et, si la pluie survient, notre prix de revient est anormal.

Je suis persuadé que le film français souffre surtout de la précarité de nos moyens.

Lorsque nous aurons la possibilité de travailler sans nous soucier de la pluie, des nuages et de la lumière naturelle, nous arriverons à une production régulière aussi bien au point de vue du prix de revient qu'au point de vue de la perfection de l'interprétation.

Nous pourrions, en effet, obtenir plus souvent un jeu parfait des interprètes si nous ne réclamions point des larmes immédiates ou l'expression hâtive de sentiments violents parce que nous voulons filmer une scène entre deux nuages.

Travaillons quand même de notre mieux et la continuité de nos efforts, les résultats appréciables qui ont été obtenus et que nous obtiendrons finiront par nous amener des concours efficaces.

Quant à moi, je désire simplement marquer à chaque ouvrage un progrès sur le précédent et faire de beaux films français.

CHARLES BURGNET